



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

30 SEPTEMBRE 2021

LETTRÉ D'INFORMATION

en Nouvelle-Aquitaine



FRANCE RELANCE en Nouvelle-Aquitaine

« Avec France Relance, reprendre notre destin en main,
construire la France de 2030 »

*Emmanuel Macron,
Président de la République*

« Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir
dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires.
C'est l'objet de la relance »

*Jean Castex,
Premier ministre*



Découvrez le nouvel agenda des appels à projets du plan de relance en cliquant ici



Thèmes abordés cette semaine

COMPÉTITIVITÉ

Soutien à l'exportation

Cybersécurité

Accompagner les industries
collectives et créatives

Lancement du fonds de transition
de 3 milliards d'euros

ÉCOLOGIE

Économie circulaire

COHÉSION

Soutien des tiers-lieux

Soutien à l'exportation

Le dispositif de chèque relance export (CRE) est prolongé jusqu'au 30 juin 2022 dans la limite des crédits prévus pour l'accompagnement à l'export.

En plus des opérations qu'il couvre actuellement, le chèque relance export pourra désormais :

- › contribuer à financer des formations courtes (un à deux jours) à destination des chefs d'entreprise et directeurs export des PME sur des thématiques export ciblées ;
- › prendre en charge 50 % des coûts de prestations de traduction de supports de communication dans la langue des pays prospectés pour un montant maximum de 800 euros ;
- › prendre en charge des opérations collectives de prospection à l'export inscrites aux programmes régionaux et pilotées par un membre de la Team France Export.

Par ailleurs, un assouplissement des règles de cumul du nombre de chèques relance export avait déjà été mis en place cet été. Le plafond a ainsi été élargi à quatre CRE par entreprise, pour tous types de prestations confondus, individuelle ou collective.



Le chèque relance VIE (volontariat international en entreprise) est également prolongé jusqu'au 30 juin 2022. Son montant est par ailleurs doublé et passe de 5 000 à 10 000 euros, pour le recrutement de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de jeunes issus d'une formation courte.

Le dispositif de déploiement du volontariat international en entreprise est par ailleurs adapté pour faciliter, fluidifier et sécuriser les prises de fonctions à l'étranger des jeunes volontaires compte tenu des impératifs et risques liés à la crise sanitaire.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Cybersécurité

Dans le cadre de sa stratégie d'accélération en matière de cybersécurité, le Gouvernement lance trois appels à projets (AAP) en mobilisant plus de 250 millions d'euros de financements publics. Objectif : soutenir le développement de la filière française dans ce secteur.

- Soutenir le développement de technologies innovantes et critiques en cybersécurité : ce premier AAP vise à soutenir le développement de technologies innovantes et critiques en cybersécurité, comme la détection de cyberattaques ou des solutions de chiffrement. Il s'inscrit dans le premier axe de la stratégie d'accélération. Cet AAP est ouvert jusqu'au 15 octobre. Le public visé correspond à la fois aux entreprises uniques mais aussi aux consortiums industriels ou collaboratifs (c'est-à-dire impliquant des laboratoires de recherche). Pour plus d'informations, rendez-vous sur le [site BpiFrance](#) ou contactez aap-technos-cyber.dge@finances.gouv.fr
- Mutualiser les données de cybersécurité : ce deuxième AAP soutient la mutualisation de données de cybersécurité entre les différents acteurs du secteur afin de développer la connaissance des menaces. Il s'inscrit dans le deuxième axe de la stratégie d'accélération. Il sera clôturé le 16 novembre. Les consortiums industriels ou collaboratifs apportant à la fois des données diverses et une capacité pointue de traitement peuvent en bénéficier. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le [site BpiFrance](#) ou contactez gd.cyber@pm.gouv.fr
- Soutenir les projets innovants sur le Campus Cyber : ce dernier AAP vise à soutenir les projets innovants sur le Campus Cyber, qui ouvrira ses portes à l'automne 2021. Il s'inscrit dans les axes 1 et 2 de la stratégie. Les candidatures doivent être envoyées avant le 29 octobre. Le public visé correspond à la fois aux entreprises uniques mais aussi aux consortiums industriels ou collaboratifs membres du Campus Cyber.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le [site BpiFrance](#) ou contactez industries@ssi.gouv.fr



Accompagner les industries collectives et créatives _____

Dans le cadre du Plan de relance et du Programme d'investissements d'avenir, le ministère de la culture lance quatre nouveaux dispositifs afin d'accompagner les transitions numérique et écologique des industries culturelles et créatives, dotés de 10 M€ chacun

- › un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le développement de « solutions de billetterie innovantes » Date de clôture des candidatures : 5 novembre 2021
- › un appel à projets (AAP) pour favoriser l'émergence d'« Alternatives vertes » Date de clôture des candidatures : 3 décembre 2021
- › un appel à projets (AAP) pour le développement d'« Expérience augmentée du spectacle vivant » Date de clôture des candidatures pour la première vague de sélection : 3 décembre 2021
- › un appel à projets (AAP) en faveur du développement de solution pour la « Numérisation du patrimoine et de l'architecture » Date de clôture des candidatures pour la première vague de sélection : 3 décembre 2021

Les deux premiers dispositifs transversaux s'adressent à l'ensemble des acteurs de la filière des industries culturelles et créatives, tandis que les deux derniers appels à projets, sectoriels, visent plus spécifiquement les acteurs du spectacle vivant (tous secteurs confondus), et ceux du domaine patrimonial et architectural.

Pour plus d'informations cliquez ici : Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

— Lancement du fonds de transition de 3 milliards d'euros

Afin d'accompagner de façon ciblée les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire et dont le rebond risque d'être plus long, le Gouvernement annonce le lancement opérationnel du fonds de transition, approuvé le 14 septembre 2021 par la Commission européenne.

Le fonds de transition vise principalement les entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises de tous secteurs (à l'exception du secteur financier) directement affectées par les répercussions de la crise, qui rencontrent des besoins de financement persistants et que les instruments existants ne permettent pas de combler, dès lors qu'elles peuvent démontrer la pérennité de leur modèle économique.

Il s'agit notamment des entreprises des secteurs spécifiquement affectés par la crise : hôtellerie-café-restauration, tourisme, événementiel, commerce, distribution, transports... Doté de 3 milliards d'euros, le fonds de transition permettra de soutenir, par des prêts et des instruments de quasi-fonds propres, les entreprises qui ont un besoin de liquidités ou de renforcement de leur haut de bilan, du fait de leur endettement et de la dégradation de leur solvabilité.

Le fonds est géré au sein du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. Les demandes de financement peuvent être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante :

fonds.transition@dgtresor.gouv.fr



ÉCOLOGIE

Économie circulaire

Dans le cadre de la stratégie nationale visant à accélérer le recyclage de déchets et la transition vers l'économie circulaire, un appel à projet porté pour le compte de l'État par l'agence de la transition écologique (ADEME) est d'ores et déjà en ligne. Intitulé « Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, du recyclage et de la réincorporation des matériaux », il vise à accompagner les projets d'innovation dans le domaine des technologies du tri des matériaux. Cet appel à projets vise également à soutenir l'innovation dans le domaine du recyclage des plastiques pour qu'émergent de nouvelles solutions pour recycler plus et mieux. L'appel à projets est ouvert jusqu'au 26 juillet 2022.

D'autres thématiques seront ouvertes prochainement :

- › le recyclage des métaux stratégiques à partir de septembre 2021 ;
- › le recyclage des textiles, des composites et des papiers cartons à partir du premier trimestre 2022.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

COHÉSION

Soutien des tiers-lieux

Le Gouvernement accompagne le développement des tiers-lieux avec une mobilisation de 130 millions d'euros – dont la moitié provient de France relance - qui se traduit concrètement par 5 mesures :

- 1 – Création de 100 manufactures de proximité (tiers-lieux dédiés à la production) ;
- 2 – Soutien au développement de la formation professionnelle dans les tiers-lieux ;
- 3 – Financement de 3 000 missions de service civique dans les tiers-lieux ;
- 4 – Formation des Conseillers numériques France services au sein des tiers-lieux ;
- 5 – Renforcement du maillage national et territorial du réseau des tiers-lieux.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr

Retrouvez notre rubrique plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine
Le-plan-de-relance-en-Nouvelle-Aquitaine

© Crédit images : vectorjuice / Freepik, pchvector / Freepik